



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm.sorvilier@bluewin.ch

Sorvilier, le 1^{er} novembre 2017

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Lundi 4 décembre 2017 à 20h00,
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Budget 2018 (voir au verso)
Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5 o/oo), taxe des chiens (fr. 50.00 / fr. 40.00), taxe de l'eau (fr. 1.00) / UR (fr. 2.00), taxe d'épuration (fr. 3.50) / UR (fr. 16.00), taxe des déchets (fr. 70.00/personne majeure), taxe d'exemption (8 % sur l'impôt cantonal)
2. Discuter et accepter une demande de crédit de CHF 25'000.- pour l'aménagement d'un balcon dans l'appartement ouest du bâtiment communal
3. Discuter et accepter les modifications du règlement concernant les émoluments
4. Renouveler, pour la législature 2018-2021, le mandat de la Fiduciaire Soresa à Bienne pour la vérification des comptes de la Municipalité
5. Divers et imprévus
6. Nouveaux citoyennes et citoyens
7. Promotions civiques

En vertu des art. 54 LCo et 37 OCo, les dispositions réglementaires mentionnées sous points 1, 2 et 3 sont déposées publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement pendant 14 jours, dès le 11 décembre 2017, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DU BUDGET 2018 AU VERSO